

SERVICE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

UN SERVICE DE PROXIMITÉ POUR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE EFFICACE

Afin de permettre à ses adhérents de maîtriser leurs factures d'énergies et de développer une véritable politique de transition énergétique, Territoire d'énergie 90 propose aux communes du département un dispositif d'accompagnement personnalisé et reconnu : le service Transition Énergétique (TE).

Cette mission s'inscrit dans l'engagement de Territoire d'énergie 90 à ancrer notre département dans la transition énergétique et à mobiliser l'emploi local.

LES ++



EXPERTISE



ÉCONOMIE



EFFICACITÉ



NEUTRALITÉ

LE CONTEXTE

➔ Un défi pour les collectivités

Face à l'augmentation régulière du coût des énergies et aux défis climatiques actuels, maîtriser sa consommation énergétique est devenu un enjeu majeur pour les collectivités. Etant consommatrices, distributrices voir même productrices d'énergie, toutes les collectivités ont un rôle à jouer dans la transition énergétique, et si la plupart souhaitent s'engager dans cette démarche, elles manquent parfois de moyens humains et financiers pour y parvenir.

une politique énergétique autour de la rénovation de leur patrimoine (bâtiments et éclairage public) et des énergies renouvelables.

ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES

➔ Optimiser ses consommations

Le conseiller Transition Énergétique propose à ses adhérents un service sur mesure, avec la mise en œuvre d'actions efficaces et rentables pour réduire leurs consommations d'énergies tout en améliorant le confort de ses usagers.

➔ Valoriser son patrimoine

Aider chaque commune à maîtriser ses dépenses énergétiques et à élaborer une stratégie de rénovation et de développement des énergies renouvelables, les deux allant de pair.

➔ Anticiper les évolutions

Le conseiller Transition Énergétique aide les communes soumises au Décret Eco Energie Tertiaire à faire leur déclaration sur la plateforme OPERAT.

POUR QUI ET QUOI ?

➔ Accompagner les élus

Depuis 2020, Territoire d'énergie 90 propose aux 100 communes de moins de 10 000 habitants du Territoire de Belfort un service « Conseil en Énergie Partagé ». Fin 2023, ce service change de nom et devient « Service Transition Énergétique ».

Un conseiller énergie du syndicat est mis à disposition des communes adhérentes afin de les accompagner à élaborer

CONTACT

Interlocuteur 

Valentin BOILLON

Econome de flux
vboillon@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.29

MOYENNE DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES COMMUNALES SUR LE DÉPARTEMENT



76%
Bâtiments



18%
Éclairage public



5%
*Budget de
fonctionnement*



50€
Par habitant/an

COMMENT ADHÉRER ?

Signature d'une convention entre la commune et Territoire d'énergie 90 pour une durée de 3 ans reconductible.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Un coût maîtrisé et compensé par des économies générées :

- Commune - 2000 habitants : **0,70€/habitant/an.**
- Commune + 2000 habitants : **1€/habitant/an.**

UNE MISSION EN 5 ÉTAPES

APRÈS VOTRE ADHÉSION AU SERVICE,
LA MISSION SE DÉROULE COMME SUIT :

1 ÉTAT DES LIEUX

Réalisation d'un état des lieux du patrimoine communal (bâtiments et éclairage public) surface chauffée, mode de chauffage, nombre de points lumineux...

2 ANALYSE

Analyse des consommations et des dépenses sur les 3 dernières années et calcul de l'étiquette énergétique des bâtiments.

3 BILAN

> Réalisation d'un bilan énergétique détaillé des consommations, des dépenses et émissions de CO₂, toutes énergies confondues en se basant sur l'analyse des factures d'énergie des 3 dernières années.

> Identification des gisements potentiels d'économies et des actions possibles.

4 PRÉCONISATIONS

Préconisations de travaux, à court, moyen et long terme à mettre en œuvre afin de réaliser des économies d'énergie.

5 ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement :
 - à la réalisation de la constitution de dossiers en vue d'audits,
 - au montage de dossier de demandes de subventions (Fonds Vert, Effilogis, Fonds de Transition Énergétique...),
 - pour la déclaration du décret Éco Énergie Tertiaire.
- > Informations régulières sur les aides en vigueur.
- > Suivi et optimisations des performances post-travaux, évaluation des retours sur investissement.
- > Optimisation tarifaire des contrats d'électricité souscrits.
- > Étude de dossier pour la subvention Fonds Éclairage Public.
- > Aide à l'adhésion au groupement d'achat d'énergie proposé par le syndicat.

 **territoire
d'énergie
90**

Syndicat Intercommunal d'Énergies du Territoire de Belfort
Avenue de la gare TGV - La Jonxion 1 - Tour 5 - 90400 MÉROUX-MOVAL
contact@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.25

www.territoiredenergie90.fr

Notre énergie au service de vos énergies